



Humilier quelqu'un en public est une des fautes les plus graves qui soit.

Le dédain du sacré

## Privé d'au-delà

*Certains comportements privent une personne d'accéder à ce qui dépasse les contingences de la vie. Il ne faut pas y voir un châtement mais une conséquence logique d'un manque de considération à l'égard de ce qui relève de l'infini dans l'ici-bas.*

### פרקי אבות פרק ג'

יא רבי אלעזר המודעי אומר המחלל את הקדשים והמבזה את המועדות והמלבין פני חברו ברבים והמפר בריתו של אברהם אבינו עליו השלום והמגלה פנים בתורה שלא כהלכה אף על פי שיש בידו תורה ומעשים טובים אין לו חלק לעולם הבא

### Pirké Avot (chapitres des Avot) chapitre 3

11 Rabbi Eliezer Hamodaï dit: quiconque profane les choses sacrées (les éléments réservés à l'usage du Temple), dédaigne les demi-fêtes (*'Hol hamoed*), fait pâlir la face de son prochain en public (en l'humiliant), déconsidère l'Alliance de notre père Abraham (la circoncision: soit qu'il ne se fasse pas circoncire soit qu'il s'en cache) ou expose les faces de la Torah de façon inadéquate n'a pas part au monde qui vient même s'il étudie la Tora et effectue des bonnes actions.

Traduction: Ruben Honigmann